



# APPEL DE GENEVE

SUR LE DROIT A LA SANTE DES PAYSANS ET DES PERSONNES  
TRAVAILLANT EN ZONES RURALES EN AFRIQUE

Conférence internationale  
sur la problématique de l'accès  
aux soins de santé en zones  
rurales en Afrique.

GENEVE 16-20 DECEMBRE 2019  
PALAIS DES NATIONS UNIES

DROITS DES PAYSANS





Nous, Organisations Internationales, acteurs de la société civile, médecins, journalistes, travailleurs sociaux, chefs coutumiers, leaders communautaires et religieux, représentants des gouvernements et missions diplomatiques à l'ONU, participants à la Conférence internationale sur la problématique de l'accès aux soins de santé en zones rurales en Afrique, organisée par l'Association Internationale des Médecins pour la promotion de l'Education et la Santé en Afrique (AIMES-AFRIQUE).

De la déclaration ambitieuse et visionnaire d'Alma-Ata (1978) en passant par la déclaration d'Astana (25-26 Octobre 2018) pour la couverture sanitaire universelle et aux objectifs de développement durable..., réunis à Genève du 16 au 20 décembre 2019, réaffirmant les engagements pris dans la Déclaration d'Alma-Ata de 1978, contenus dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (2003), la déclaration de Libreville (29 Août 2008) sur la santé et l'environnement, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et se basant sur la déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales (17 décembre 2018), pour parvenir à la santé pour tous.

Face à la problématique de l'accès aux soins de santé en zones rurales dans le monde, particulièrement en Afrique où plus de 80 % de la population est touchée et à la persistance des inégalités en matière de santé ;

- Considérant les efforts de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à réduire les inégalités en matière de santé, par la création en 2005 de la Commission des déterminants sociaux de la santé ;
- Considérant que le droit à la santé est un droit indissociable et interdépendant (Santé Alimentation -Éducation-Environnement – Logement-Information - Travail décent Propriété intellectuelle ...);
- Considérant l'article 23 de la déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, à utiliser et à protéger leur médecine traditionnelle ;
- Considérant la prolifération des médicaments contrefaits, falsifiés ou de qualité insuffisante et la gravité de leur incidence sur les populations en Afrique en général et dans les zones rurales en particulier ;
- Considérant l'engagement permanent des professionnels de santé, regroupés au sein de l'organisation internationale AIMES-AFRIQUE, première OING médico-chirurgicale d'origine africaine œuvrant pour le bien-être des populations rurales



Nous formulons ici la déclaration ci-après :

### **Au regard des travaux de la conférence, nous nous engageons en Afrique à :**

- Soutenir les campagnes médico-chirurgicales de masse de AIMES-AFRIQUE à l'endroit des populations vivant et travaillant en zones rurales ;
- Intensifier les activités de sensibilisation et de formation sur le droit à la santé dans les communautés rurales ;
- Multiplier les réseaux de professionnels de santé nationaux et internationaux (AIMES-AFRIQUE) et des acteurs pour la promotion de la santé en zones rurales;
- Divulguer les nouvelles méthodes d'assainissement et de salubrité publique et de protection de l'environnement;
- Intégrer les paramètres environnementaux dans nos projets de santé (consacrer une importance conséquente aux études sur les impacts environnemental et social) ;
- Promouvoir la collaboration de la médecine conventionnelle et de la médecine traditionnelle et encourageant la construction des structures sanitaires mixtes (traditionnel et moderne) en zone rurale pour pallier les problèmes d'obscurantisme et de pesanteurs sociaux ;
- Lancer dans les pays d'Afrique le projet pilote de « VILLAGES –SANTÉ »;
- Encourager la formation et le déploiement des agents de santé en zones rurales
- Créer un institut de formation en santé environnementale pour soutenir la formation des leaders locaux ;
- Sensibiliser les gouvernements, les responsables des communautés territoriales et sanitaires dans leur gouvernance à plus d'équité ;
- Soutenir les initiatives des acteurs de la société civile et médias dans la promotion des Droits Economiques Sociaux et Culturels (DESC) en zones rurales
- Lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles

En sus de l'ensemble de ces engagements, nous formulons les recommandations ci- après :

### **A l'endroit des Institutions Internationales, des partenaires techniques et financiers :**

- Agir sur les déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé en zones rurales pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle (CSU) d'ici 2030
- Inciter les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de la Couverture Sanitaire Universelle ;
- Créer un fonds mondial d'appui aux OSC et initiatives ciblant la promotion du droit à la santé et la mise en place des infrastructures sanitaires en zones rurales afin de réduire les inégalités ;



- Renforcer les capacités des communautés paysannes locales
- Investir dans les soins de santé primaires pour améliorer les résultats sanitaires.

## A l'endroit des Etats et gouvernements

- Respecter les engagements internationaux en matière de droit à la santé des populations rurales ;
- Promouvoir les Droits Economiques Sociaux et Culturels (DESC) en zones rurales
- Mettre en œuvre la couverture sanitaire universelle ;
- Reformuler en profondeur le système sanitaire en Afrique au regard des nouveaux défis qui s'imposent ;
- Augmenter significativement les budgets alloués à la santé, à la sécurité sociale, à la protection de l'environnement ;
- Renforcer les systèmes éducatifs et de formation des praticiens de la médecine conventionnelle et traditionnelle ;
- Accompagner les OSC dans la mobilisation des partenaires et des ressources ;
- Renforcer la politique de salubrité publique, de l'habitat et de l'entrepreneuriat rural ;
- Poursuivre la consolidation de la démocratie et de l'état de droit.

## A l'endroit des organisations de la société civile :

- Renforcer les efforts de AIMES-AFRIQUE à l'endroit des populations rurales ;
- Fédérer les ressources et moyens pour une action commune en vue d'améliorer les filets sociaux dans les états ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
- Nouer des partenariats et améliorer les cadres d'échanges et de réflexions.

## A l'endroit des populations :

- Cultiver le sens de la responsabilité et de Citoyenneté ;
- Promouvoir les DESC en accordant une place importante à la scolarisation de la jeune fille et de l'alphabétisation des femmes ;
- Promouvoir et cultiver le vivre ensemble et la cohésion sociale ;
- Eviter toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des femmes et des enfants en zones rurales ;
- Adopter les changements de comportements attendus en matière de santé, protection de l'environnement, sécurité sociale,...



Nous donnons effet au présent appel de manière solennelle, solidaire et coordonnée entre les Organisations Internationales, acteurs de la société civile, personnels de santé, journalistes, travailleurs sociaux, chefs coutumiers, leaders communautaires et religieux, représentants des gouvernements et missions diplomatiques à l'ONU, participant à la Conférence internationale sur la problématique de l'accès aux soins de santé en zones rurales en Afrique, organisée par l'Association Internationale des Médecins pour la promotion de l'Education et la Santé en Afrique (AIMES-AFRIQUE), afin de :

- Promouvoir la déclaration du droit des paysans et des personnes travaillant en zones rurales ;
- S'engager à la partager et l'implémenter ;
- Lutter contre les inégalités en matière de santé sur le continent africain
- Examiner périodiquement la mise en œuvre du présent appel en collaboration avec les parties prenantes.

**Ensemble, amenons l'hôpital vers les populations rurales** pour ne laisser personne de côté.